

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1893-1894.

Budget de la Chambre pour l'exercice 1894 et compte de l'exercice 1892.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. HOUZEAU DE LEHAIE.

MESSIEURS,

La commission de comptabilité a procédé à la vérification des comptes de l'exercice 1892. Elle en a constaté la parfaite régularité et vous propose, à l'unanimité, de les approuver à la somme de fr. 727,462 85 c^{ts} en dépense. Les crédits s'élevaient à 727,500 francs; l'excédent est donc de fr. 37 15 c^{ts}.

Votre commission a examiné ensuite le projet de Budget présenté à la Chambre par MM. les questeurs pour l'année 1894.

Les majorations de crédit qu'il présente sont la conséquence de la revision de l'article 52 de la Constitution.

Le littéra A est porté à 608,000 francs, somme qui représente 152 fois l'indemnité annuelle de 4,000 francs allouée à chacun des membres de la Chambre.

A l'occasion du littéra C : *Traitement des sténographes*, diverses observations ont été échangées.

Les membres de la commission se sont trouvés d'accord pour reconnaître la grande amélioration que l'usage de la machine à écrire a apportée dans le service de la sténographie. Ils ont émis le vœu que tous les sténographes dictent leurs notes aux dactylographes. Toutes les parties seraient ainsi uniformes et les députés ne recevraient plus de copies manuscrites.

Plusieurs membres ont entretenu la commission des défauts du chauffage et de la ventilation de la salle des séances et des autres locaux de la Chambre.

(1) La commission de comptabilité est composée de MM. DE LANTSHEERE, *président*; COLAERT, HANREZ, HOUZEAU DE LEHAIE, VANDEN BROECK, NYSENS et FERON, *membres*.

Votre commission vous propose de charger quelques-uns de nos collègues de rechercher, avec MM. les questeurs, en s'entourant des lumières des spécialistes, les moyens de remédier à la situation reconnue défectueuse.

Un poste nouveau doit être ajouté au Budget. Il formera le littéra J : *Parcours des membres de la Chambre sur les lignes des chemins de fer concédés* : 10,000 francs.

Le dernier paragraphe du nouvel article 52 de la Constitution met à charge du Budget de la Chambre les frais de voyage de ses membres qui empruntent des lignes exploitées par des sociétés. Il doit en être ainsi, soit que la questure prenne pour eux des abonnements, soit, lorsque le député peut se servir de plusieurs lignes, qu'elle lui rembourse la dépense qu'il a faite.

Un membre a soulevé la question de la double résidence. Il ne s'agit pas d'absences de quelques jours, mais de ceux de nos collègues qui passent une partie de l'année hors de leur résidence habituelle. La commission pense qu'il y a lieu de leur remettre pour cette période une carte temporaire de libre parcours de cette seconde résidence à Bruxelles.

La commission est unanime pour vous proposer d'approuver l'article unique du Budget ainsi modifié, s'élevant à 940,060 francs pour l'exercice 1894.

Le Rapporteur,
HOUZEAU DE LEHAIE.

Le Président,
T. DE LANTSHEERE.



ANNEXE

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1894.

ARTICLES.	LITTEBAS.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS PROPOSÉS pour 1894		CRÉDITS ADOPTÉS par la Commission de comptabilité		Observations.
			Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Ordinaires.	Ex- traordinaires.	
	<i>A</i>	Indemnité des Représentants	608,000	»	608,000	»	
	<i>B</i>	Traitement du greffier.	10,000	»	10,000	»	
	<i>C¹</i>	Traitement du chef du service sténographique et des sténo- graphes.	60,100	»	60,100	»	
	<i>C²</i>	Compte rendu analytique des discussions de la Chambre	45,200	»	45,200	»	
	<i>D</i>	Traitement des employés	77,700	»	77,700	»	
	<i>E</i>	Salaire des gens de service.	11,260	»	11,260	»	
Unique.	<i>F</i>	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre; abonnements aux journaux et revues; traductions; reliures.	13,000	»	13,000	»	
	<i>G</i>	Impressions pour le service de la Chambre	50,000	»	50,000	»	
	<i>H</i>	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entre- tien des bâtiments, menues dépenses et dépenses imprévues.	50,000	»	50,000	»	
	<i>I</i>	Indemnités annuelles aux parents des victimes de l'incendie du Palais de la Nation, à un ancien chef de bureau, à la veuve et aux enfants d'un ancien chef de service de la Chambre et à la veuve d'un boute-feu	4,800	»	4,800	»	
	<i>J</i>	Parcours des membres de la Cham- bre sur les lignes des chemins de fer concédés	»	»	10,000	»	
		(Les crédits restant disponibles pourront être transférés d'un lit- téra à l'autre de l'article unique du Budget. La Questure rendra compte des transferts à la Com- mission de comptabilité.)					
		TOTAUX.	950,060	»	940,060	»	
			950,060	»	940,060	»	